



Plantation d'arbres trop volumineux dans une copropriété

Par **loupvert**, le **19/10/2016** à **15:46**

Bonjour,

Sommes une petite copropriété. Le promoteur a planté des arbres beaucoup trop volumineux par rapport à la surface du terrain dans les parties communes et les jardins privatifs qui après 8 ans, provoquent des dégâts par exemple les racines de ces arbres soulèvent le bitume et d'autres beaucoup trop hauts bouchent avec leurs feuilles les gouttières. Pouvez vous me dire si un recours est possible auprès du promoteur, sachant qu'apparemment ces dégâts n'entrent pas dans la garantie décennale.

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **19/10/2016** à **19:06**

Bonjour,

A mon humble avis, un élagage important, voir un abattage sont à discuter lors de l'AG prochaine, mais le constructeur ne pourra pas être mis en cause.